

# COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

Du 5 juillet 2012

n° 15

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET:** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social d'Ozon pour l'acquisition de matériel informatique.

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault a lancé un programme d'investissement qui commence en 2012 par la prise en charge des travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des maisons de quartier. Reconnaisant l'importance du travail de lien social mené depuis de nombreuses années par les maisons de quartier, la commune a aussi souhaité accompagner les travaux engagés par l'acquisition de mobilier ou d'équipement complémentaire à l'investissement et nécessaire au fonctionnement de la structure.*

*Dans le cadre de la rénovation du Centre social Ozon débutée en décembre 2011, une salle d'activités dédiée à l'activité informatique a été prévue. Le fonctionnement de la salle est confié à l'association Horizon Informatique, compétent pour y développer des activités d'initiation et de formation à destination d'un public diversifié : jeunes, en insertion...*

*La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne au titre des subventions d'équipement cofinance l'équipement informatique à hauteur de 50% du coût total. Le Centre Social se charge de solliciter la CAF au titre de la subvention d'équipement afin d'obtenir cette subvention.*

*Le projet d'équipement informatique tel que défini en concertation avec l'association Horizon Informatique a été évalué selon le plan de financement suivant :*

Dépenses		Recettes	
Achat ordinateurs	16 000 € TTC	Commune	3 000 €
Multifonction	2 000 € TTC	CAF	10 000 €
Web cam	2 000 € TTC	Centre Social d'Ozon	5 000 €
		ERDF	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000€ TTC</b>		<b>20 000 €</b>

\* \* \* \* \*

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 5 juillet 2012**

**n° 15**

**page 2/2**

**VU** la loi de 1901 relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivité Territoriales, relatif au contrôle des associations subventionnées,

**VU** la convention de rénovation urbaine passée avec l'ANRU en date du 31 mars 2007.

**VU** la délibération n°38 du conseil municipal du 29 septembre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du CS Ozon.

**CONSIDERANT** que l'activité informatique au sein d'un Centre Social d'Ozon répond aux principes d'animation globale des centres sociaux,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault reconnaît cette activité comme étant d'intérêt local et souhaite la soutenir.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Centre Social d'Ozon pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire au fonctionnement de l'activité.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 09/07/12 N° 5046  
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM